



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Anney, le 31 mars 2004

Bureau du Contrôle de Légalité

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Affaire suivie par : Catherine LIEUPOZ

Ref : CL

Tel : 04.50.33 60 89

Fax du service : 04.50.33.64 75

Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

à

- Mesdames et Messieurs les Maires du Département
- Mesdames et Messieurs les Présidents des
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

En communication à :

- MM. les Sous-Préfets d'Arrondissement

- M. le Trésorier Payeur Général

CIRCULAIRE N° 2004/29

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :
www.haute-savoie.pref.gouv.fr
à la rubrique "circulaires préfectorales"

OBJET : Recensement des consultations des électeurs organisées par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

REF : Articles L 2142-1 à L 2142-8, L 5211-49 à L 5211-54, R 2142-1 à R 2142-11, R 5211-42 à R 5211-48 du Code Général des Collectivités Territoriales.

P.J. : 1 tableau à compléter.

La présente circulaire a pour objet d'actualiser l'état des consultations des électeurs organisées par les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

En application des articles L 2142-2 et L 5211-49 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale peuvent procéder à des consultations de leurs électeurs sur tous sujets relevant de leurs compétences.

Dans le cadre des travaux parlementaires sur le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales, il est apparu nécessaire de dresser un bilan de l'état de l'organisation ou de la non organisation de ces consultations aux niveaux communal et intercommunal.

En conséquence, vous voudrez bien me transmettre en retour et avant le vendredi 16 avril 2004 le tableau ci-joint complété par vos soins, faisant le point sur cette procédure consultative.

POUR LE PREFET
LE SECRETAIRE GENERAL

signé :

Philippe DERUMIGNY

LISTE DES CONSULTATIONS DES ELECTEURS ORGANISEES
DEPUIS LES ELECTIONS MUNICIPALES DE JUIN 1995

COMMUNE ou E.P.C.I.	DATE DE LA CONSULTATION	OBJET DE LA CONSULTATION	RESULAT DE LA CONSULTATION